



FEDERATION MONDIALE DU JEU DE DAMES

Werelddambond

Siège Social: Paris

Telex 10412 telam NL ref. 3181 FMJD

-PROCES-VERBAL

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE

DE

LA

FEDERATION MONDIALE DU JEU DE DAMES

DES

30 ET 31 OCTOBRE 1988

A

PARAMARIBO

(SURINAM)

—o—o—o—o—

## PROCES - VERBAL

=====

PRESENCES: Membres du Comité Directeur:

MM. PIET ROOZENBURG	Président
RAYMOND PICARD	1er Vice-Président
GAETANO MAZZILLI	2° Vice-Président
ANATOLY SOUKHOROUKOV	3° Vice-Président
JEAN-PAUL PLANTIN	Secrétaire général
AAD IVENS	Trésorier général
RONNIE VLIJTER	Coordinateur Américain
Membre excusé: ISSA Mbaye	Coordinateur Africain

FEDERATIONS NATIONALES:

COSTA-RICA  
CURACAO  
MALI  
PAYS-BAS  
SENEGAL  
SURINAM  
U.R.S.S.

Représentants ou Commissaires accrédités:

M. MIGUEL WALLEN JIMENEZ  
M. LUDWIG LEITOE  
M. ABRAHAM CISSOKO  
M. W. L. VAN DONGEN  
M. SALIF SENE  
M. RENE AMIRIN KAIMAN  
M. KOSTIEV ALEXANDER

Sur les 24 fédérations que compte la FMJD, quatre n'étaient pas en règle et n'avaient pas le droit de vote:

GAMBIE, HAITI, TCHECOSLOVAQUIE, ISRAEL

Remarques liminaires:

1°) Plusieurs commissaires furent autorisés d'être accompagnés d'un assistant auditeur:

MALI	M. BOUBACAR DANTE
SENEGAL	M. GORGUI GUEYE
SURINAM	M. TJONG TJIN JOE

Le Comité Directeur était d'une interprète: Mme MARIETTE HEDGES (français-néerlandais)

2°) L'URSS était assisté d'un interprète: M. ZMEEV (française-russe)

3°) La Presse était représentée par M. HENK FOKKINK

4°) La vérification des pouvoirs des commissaires a été faite avant l'ouverture par le Secrétaire général ainsi que le contrôle de la signature de la feuille de présence.

5°) IL n'y avait pas d'auditeurs non-accrédités des autres fédérations non représentées à l'Assemblée Générale sauf MM. ISSALENE et BONNAVE pour la France pendant les deux premières heures de la première séance.

1. OUVERTURE ET COMMUNICATIONS

L'ouverture de la première séance des travaux de l'Assemblée Générale fut déclarée à 14H 15 par le Président de la FMJD, PIET ROOZENBURG en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes et en déclarant que 7 fédérations étaient représentées sur les 20 fédérations en règle de cotisation vis-à-vis de la FMJD et ayant droit de vote, annonçant que le quorum deun tiers était atteint et que la présente Assemblée était représentative et qu'elle pouvait délibérer valablement.

Il demanda ensuite d'avoir une pensée pour les damistes du monde entier disparus au cours de ces deux années en respectant une minute de silence comme cela est l'usage au cours de chaque Assemblée générale.

Il proposa ensuite que la seconde séance débute à 9H15 pour se terminer vers 17H.

## II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 1986 A GRONINGEN

Ce Procès-Verbal de 24 pages a été publié et transmis aux fédérations nationales affiliées en janvier 1987.

Le Procès-Verbal fut approuvé sans aucune remarque.

## RAPPORT MORAL D'ACTIVITE PAR LE PRESIDENT

N'étant pas en possession du rapport écrit, le Secrétaire ne peut en faire qu'un bref résumé. Le Président commença par dire que les années 1987 et 1988 avaient été des années difficiles pour la FMJD, comme allait le signaler M. Picard dans son rapport d'activité en tant que Directeur des compétitions.

Il souhaita que les fédérations fassent le maximum pour améliorer les relations et les communications avec la FMJD, alors que le Comité Directeur avait décidé d'envoyer les rapports en anglais.

Il ajouta que pour l'Afrique, le Sénégal et le Mali avaient contribué au développement du Jeu de Dames, ainsi que le Brésil, le Surinam et Curaçao pour le continent américain.

Il précisa que l'Europe se préparait au 21<sup>e</sup> siècle et que ce mouvement était une menace, mais aussi une chance si la FMJD savait la saisir.

Il remercia l'Italie, la France et l'URSS qui ont participé à la réalisation du calendrier des compétitions officielles de la FMJD.

Enfin, il affirma que le Comité Directeur de la FMJD s'était penché sur l'avenir du Jeu de dames et tenté de trouver quelle direction la FMJD devait prendre et, qu'à cet effet, un plan quinquennal avait été élaboré et le Président espéra qu'une Assemblée générale statue sur ce point.

## IV. COMPTE-RENDU D'ACTIVITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Compte-Rendu par le Secrétaire général ayant été transmis avec l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale, en juillet dernier, à toutes les fédérations nationales affiliées qui ont pu le lire et en prendre note sans qu'il soit nécessaire de le relire complètement. Il se borna à apporter les quelques modifications survenues depuis cette date. Notamment:

Il signala la présence de M. SOUKHOROUKOV à ses côtés, pour la première fois depuis son élection en 1986, qui n'a jamais participé aux travaux du CD mais qui envisage désormais de pouvoir y oeuvrer activement.

Ce compte-rendu insistait une nouvelle fois sur le mal chronique des fédérations (ou de la plupart) dans leurs relations avec la FMJD:

-retard du paiement des cotisations (malgré la date limite du 31 mars et qui a obligé le CD à prendre des mesures en appliquant le règlement financier et les 10% d'amende pour retard);

-retard dans les réponses aux invitations aux diverses compétitions lancées par le Directeur des compétitions.

-difficultés dans la réalisation complète du calendrier des compétitions;

-inactivité de la plupart des fédérations sur le plan international. La plupart n'organisent même pas un seul tournoi international annuellement.

Donc, une situation difficile sur laquelle il conviendra de se pencher afin de l'améliorer au plus vite.

Une autre difficulté chronique est le manque de liaison entre la FMJD et la base constituée par les joueurs par l'intermédiaire des fédérations.

Concernant l'URSS, le secrétaire ajouta qu'il a écrit à diverses reprises au nom du Comité Directeur à cette fédération sans avoir jamais obtenu de réponse précise que ce soit sur les explications demandées sur les absences répétées de M. Soukhoroukov, l'aide de l'URSS pour la diffusion de la revue de la FMJD, la collaboration de ses GMI à cette revue, la collaboration dans la diffusion de matériel de propagande (damiers en carton) ou de jeu (comme les pendules de match);

En outre, la FMJD n'a pas encore reçu (alors que cela devrait se faire immédiatement après) le rapport sur le match suprême féminin qui s'est déroulé à Yalta, il y a près de deux mois, alors que le monde damiste doit être informé de ce qui se passe au plus haut niveau, dans de très brefs délais et non pas plusieurs mois après.

Le représentant de la Fédération Soviétique prit la parole pour dire que concernant le matériel la réponse avait été donnée favorablement au Président, mais



oralement;

Ensuite la KNDB précisa qu'il n'y avait plus de problèmes avec la FMJD et que tout avait été réglé depuis la publication du compte-rendu du secrétaire.

Concernant la situation des fédérations, le secrétaire général précisa qu'un contact avait été rétabli récemment avec le Congo avec un petit espoir de voir enfin la création officielle de la Fédération Congolaise, puis que, concernant la Gambie, la FMJD avait reçu dernièrement les résultats du Championnat de Gambie 1987 (pour la première fois) mais par l'intermédiaire du champion M. OUMAR JAGNE. En outre, un récent contact a été établi avec l'URUGUAY dont certains membres sont en contact avec le président brésilien, M. FERRERA.

Concernant les Commissions (hormis la Commission Technique et celle des Arbitres), celles-ci ont du mal à se mettre en place et à fonctionner normalement. Tandis que les Sections fonctionnent très bien, notamment le CIC (jeu par correspondance) et la SPI (Problémisme international).

En conclusion, le Secrétaire général souhaite de la part des fédérations nationales affiliées:

- davantage de réactions aux courriers FMJD;
- davantage d'activité au niveau international (organisation de TIH, par exemple);
- davantage de liaison avec la base que constituent les joueurs;
- davantage d'informations.

#### **V. RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR DES COMPETITIONS:**

Etant en possession du rapport écrit, voici le contenu in extenso:

Mon rapport sera distribué après vous en avoir porté connaissance oralement. Cette procédure est intentionnelle de ma part afin d'attirer votre attention sur le fait que mon pressant appel de Groningen n'a pas été entendu.

"Il y a un couplet de plus à la chanson, mais le refrain est inchangé".!

Jene partage pas le peu d'optimisme apparaissant dans le Compte-rendu d'activité du Comité Directeur, rédigé par mon collègue secrétaire général et je vous avoue que je suis très déçu et inquiet car je constate régulièrement que nous "prêchons dans le désert".

En effet: - Les résolutions de l'Assemblée Générale et les amendements au Règlement Intérieur ne sont que rarement portés à la connaissance de la base et encore moins souvent traduits dans la langue nationale.

- Le calendrier des compétitions internationales est réduit comme "une peau de chagrin" et le courrier de janvier 1988 a reçu de très rares réactions positives.

- Malgré l'insistance d'une réponse même négative au courrier, celle-ci fait trop souvent défaut. Comment s'intéresser à la solidité des étages supérieurs de notre édifice si les fondations sont branlantes?

Ceci dit, revoyons brièvement le calendrier 1987/88 qui avait été fixé, péniblement, à Groningen 86:

- Le championnat du monde féminin a bien été organisé, dans de très bonnes conditions à Minsk, en URSS, aux dates prévues en août 1987. Il y eut des défections aux prévisions de participation, notamment de Belgique et de France, ce qui a nécessité un appel de candidatures supplémentaires aux fédérations nationales inscrites pour obtenir péniblement un total de 14.

- Le Championnat du monde Juniors a aussi été très bien organisé par la F.I.D., à Mori, comme prévu fin août 87. Il y eut 20 participants après des inscriptions à la hâte et des défections en dernière minute. Les organisateurs en souhaitaient 24, ce qui aurait dû être réalisable.

- Des championnats continentaux, celui d'Afrique a eu lieu à Bamako au Mali, comme prévu, avec 14 participants, mais seulement en mars 1988 après plusieurs mois d'incertitude et une copieuse correspondance. Celui d'Amérique, sur lequel planait l'incertitude après le désistement du Costa-Rica longtemps attendu, a malgré tout été organisé à Amparo au Brésil, grâce à M. Ferrinho qui était bien isolé, en novembre 87. Il y eut 14 participations, après des inscriptions défailantes. Fait positif, la première participation de deux joueurs de CURACAO. Celui d'Europe, pour lequel rien n'était fixé, après un sérieux courrier, a enfin été pris en charge par la Fédération de l'URSS. Il a eu lieu en décembre 87 avec la faible participation de 14 joueurs, due à de nouveaux désistements ou absences de dernière minute. A remarquer aussi, la première participation d'un joueur de la Fédération du Portugal.

- Le match-revanche du Championnat du monde Sniors, DIBMAN-GANTWARG, a bien eu lieu en URSS, comme prévu, mais à Irkoutsk. Il s'est soldé par 20 parties égales.

- Le 2° Championnat du Monde sur 64 cases a eu lieu, dans de bonnes conditions, à SAN LOURENCO au BRESIL, en octobre 1987. La diversité et le nombre de participants font défaut, seulement 18 joueurs dont 7 brésiliens, étant donné le nombre de jours prévus et compte-tenu de la durée plus courte d'une partie, alternativement deux par jour, on est en droit d'espérer mieux.



-Aucun Championnat Continental par Equipes n'a été organisé, malgré le courrier conséquent et insistant .

-Le Super-tournoi prévu aux Pays-Bas, à Valkenburg, a été reporté et, par la suite, annulé.

-Le Championnat du Monde par Equipes, prévu aux Pays-Bas, à Valkenburg, en mai 88, n'a pas eu lieu, sans que nous n'en connaissions la raison, car il n'a pas été donné suite au courrier.

-Le match-revanche féminin vient d'avoir lieu à Yalta en URSS, du 27/8 au 13/9. La challenger ZOJA SADOVSKAYA, ex-championne, a reconquis le titre à OLGA LEWINA par 16 à 8.

-Le premier Championnat du Monde cadets a eu lieu à l'initiative de la FFJD, à Parthenay, en juillet 88, avec la participation de 16 joueurs de six pays différents mais, malheureusement, uniquement d'Europe. La satisfaction fut générale et laisse entrevoir une participation plus diversifiée pour la seconde édition qui devrait être organisée en 1989. La victoire est revenue au jeune soviétique IGOR KOYFMAN, déjà champion du monde juniors en 87.

-Le Championnat du monde Juniors 88 a nécessité aussi un nombreux courrier de sollicitation. Il est enfin prévu fin décembre à GRANVILLE, en France. Les invitations ont été adressées aux fédérations nationales. Le nombre d'inscrits et d'accompagnants devait être connu au 15 octobre et communiqué aux organisateurs. Les inscriptions avec identité détaillée des participants seront clôturées le 15 novembre.

-Quant au Championnat du Monde Sniors que nous vivons enfin avec satisfaction, vous en connaissez toutes les péripéties, durant plus d'un an, qui nous ont amenés à cette réalisation. Les prévisions du calendrier 1989/90 étaient réduites à leur plus simple expression au moment de son établissement à Groningen. Elles n'ont guère évolué depuis, malgré les comptes-rendus du Comité Directeur et la lettre du 22 janvier 1988.

Quant à long terme! nous en reparlerons plus tard.

Faut-il répéter une Xème fois que l'incertitude porte préjudice à tous, c'est un cercle vicieux qu'il s'agit de rompre au plus vite.

Le Directeur des Tournois a assisté aux huit réunions du CD et présidé les quatre réunions techniques. Les Procès-verbaux de ces réunions ayant été publiés dans les quatre numéros des Annales Mondiales.

Il a, par ailleurs, représenté le CD à l'occasion de plusieurs compétitions, soit qu'il en était l'arbitre principal, soit qu'il s'est déplacé spécialement pour cette mission.

En tant que Secrétaire de la Commission des Arbitres, il a pris contact avec les membres afin qu'ils présentent leurs propositions d'amélioration de l'annexe IV. Seuls, ont répondu positivement, MM. Ferrinho, Fall et Sene. Un travail de synthèse est en cours, mais non achevé non seulement faute de temps mais aussi parce qu'il espérait les autres propositions souhaitées.

De plus, au cours de ses prestations d'arbitre, en dehors des séances de jeu, il s'est consacré à la formation de ses adjoints dans le but de les initier et les orienter vers une qualification internationale.

Enfin, quant à la prolongation de mon mandat au sein du Comité Directeur, étant sortant, je souhaite pouvoir ne pas me représenter. Si je dis "souhaite", c'est que je n'abandonnerai pas mes collègues, si nous n'avons pas trouvé, ensemble, un successeur. Il n'y a pas de candidature. J'espère qu'elle ne tardera pas à venir. Ma décision sera définitive au plus tard à la prochaine Assemblée Générale... si je tiens jusque là grâce à vos encouragements découlant d'une réaction positive aux demandes énoncées dans ce compte-rendu.

#### **VI. RAPPORT FINANCIER PAR LE TRESORIER GENERAL**

Le bilan financier des années 1986 et 1987 avaient été déjà présentés dans l'Ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Ces bilans furent approuvés sans aucune remarque.

En outre, M. IVENS présenta un bilan provisoire arrêté au 1er octobre 1988 ainsi que le projet de budget 1988 révisé, en date du 6 mai 1988. (Ceux-ci figurent en Annexe du présent Procès-verbal, pages 6 et 7).

#### **VII. APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ET QUITUS DE GESTION**

Les rapports d'activité, moral et financier du Comité Directeur de la FMJD ont été approuvés par l'Assemblée Générale, à l'unanimité et donna ainsi Quitus de sa gestion au Comité Directeur.

FEDERATION MONDIALE DU JEU DE DAMES.

BILAN PROVISOIRE AU 1er OCTOBRE 1988

a c t i f :

COTISATIONS

1986	f.	480.--	
1987	"	1.553.20	
1988	"	4.310.--	f. 6.343.20

INSCRIPTIONS

1986	f.	35.--	
1987	"	300.--	
1988	"	1.985.--	" 2.320.--

CONTRIBUTIONS DANS L'ORGANISATION

1988			" 11.000.--
------	--	--	-------------

HOMOLOGATIONS

1987	f.	100.--	
1988	"	100.--	" 200.--

REGLEMENTS INTERIEURS, stock

" 650.--

INTERET BANCAIRE

" 10.--

AVANCES

" 5.283.91

ALGEMENE BANK NEDERLAND

" 17.087.39

CAISSE

" 485.92

-----  
f. 43.380.42  
=====

p a s s i f :

CAPITAL

f. 37.065.60

RESERVE DEBITEURS

" 4.000.--

SEPULCRE BABA SY

" 992.--

FRAIS A PAYER

" 1.322.82

-----  
f. 43.380.42  
=====

COMPTE PROVISOIRE DE PROFITS ET PERTES

Débit:

FRAIS COMITE DIRECTEUR

f. 6.412.23

FRAIS COMMISSIONS

" 602.96

FRAIS GENERAUX

" 19.272.14

RESERVE DEBITEURS

" 4.000.--

SOLDE BENEFICIAIRE, provisoire

" 11.718.72

-----  
f. 42.006.05  
=====

Crédit:

COTISATIONS

f. 17.470.--

INSCRIPTIONS

" 8.120.--

CONTRIBUTIONS DANS L'ORGANISATION

" 15.880.55

HOMOLOGATIONS

" 500.--

INTERET BANCAIRE

" 35.50

-----  
f. 42.006.05  
=====

Remarque: Presque toutes inscriptions et contributions sont compris dans cette compte-rendu. Le résultat net de l'année 1988 sera diminué avec les frais du quatrième trimestre.

La Haye, le 12 octobre 1988.

A.J.Ivens, trésorier général

FEDERATION MONDIALE DU JEU DE DAMES

PROJET DU BUDGET 1988 révisé:

	<u>1987</u>	<u>1988</u>
<b>r e c e t t e s :</b>		
Cotisations	16.000	17.000
Inscriptions	6.000	6.000
Droits d'organisation et divers	6.000	9.000
Droits d'homologation	-	1.000
Subsides salaires bureau: Pays-Bas	20.000	20.000
U.R.R.S.	20.000	-
Dons	-	2.000
Solde déficitaire	5.000	-
	-----	-----
	73.000	55.000
	=====	=====
<b>d é p e n s e s :</b>		
Frais Comité Directeur	10.000	7.500
Frais Commissions	-	500
Salaire et mesures sociales	32.000	20.000
Location et service du bureau	12.000	12.000
Téléphone, télégrammes, télex	4.000	4.000
Papeterie	2.000	1.000
Photocopies	1.500	1.500
Frais de port	2.500	2.500
Frais de visites (voyages, séjour, cadeaux)	-	-
Représentation et cadeaux	500	500
Assurance inventaire	150	150
Frais de maison	400	400
Frais d'entretien inventaire	1.000	1.000
Frais de banque et écarts	500	500
Petits drapeaux, diplômes, insignes	1.000	1.000
Evènements	500	500
Prix statutaire	2.000	1.500
Divers, propagande	2.950	1.450
	-----	-----
	73.000	55.000
	=====	=====

La Haye, le 6 mai 1988.

A.J.Ivens,  
trésorier général



## VIII. RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE DIRECTEUR

Avant de passer à l'élection proprement dite, il fut rappelé que le Comité Directeur, compte tenu des absences répétées de M. SOUKHOROUKOV élu 1er vice-président de la FMJD à Groningen, avait procédé à un remaniement interne dans sa réunion des 3 et 4 octobre 1987: M. Picard avait été nommé 1er vice-président et M. Soukhoroukov 3<sup>o</sup> vice-président, M. MAZZILLI restant second vice-président.

Puis, le Comité Directeur a proposé que l'élection des vice-présidents se fasse sans numéro d'ordre (deux vice-présidents, le trésorier et le coordinateur américain, lors d'une Assemblée Générale; le Président, un vice-président, le secrétaire général et le coordinateur africain, à l'Assemblée Générale suivante). Dans ce cas, il revient au CD d'attribuer un numéro d'ordre interne pour les vice-présidents tout en procédant à l'attribution des charges de chacun.

Cette proposition préalable fut adoptée à la majorité sauf pour les coordinateurs Continentaux qui ne seront plus élus par l'AG mais cooptés sur proposition des Confédérations.

La Confédération Africaine souhaita proposer la candidature à la vice-présidence de la FMJD en la personne de M. CISSOKO du Mali.

Il fut remarqué la candidature tardive et en dernière minute alors que, réglementairement celle-ci doit être faite six mois au préalable.

Il fut remarqué également que la vice-présidence visée nécessitait de remplir les fonctions de Directeur des Compétitions et diverses autres tâches qui leur sont dévolues et que cela pouvait créer quelques problèmes, alors que M. PICARD est sortant mais qu'il ne souhaite pas abandonner maintenant si l'on n'a pas formé son successeur à la Direction des Compétitions.

Devant cette situation, il fut décidé de modifier l'Ordre du jour et de reporter l'élection des vice-présidents au lendemain.

### b) Election du trésorier général

M. AAD IVENS étant sortant ne se représentait pas. La FMJD n'a enregistré aucune candidature officielle de la part des fédérations.

Le Comité Directeur fit savoir qu'il souhaitait toujours que ce soit un néerlandais, de préférence, qui soit le Trésorier général de la FMJD et demanda à la KNDB son accord de principe pour la recherche de ce nouveau membre en remplacement de M. IVENS. Celui-ci lut son discours de cessation d'activité dont voici le contenu:

*Chers amis d'ensemble, messieurs,*

*Après avoir rempli la fonction de trésorier général, j'ai pris la décision difficile de ne plus être rééligible.*

*Non à cause de ma santé, ni parce que la fonction est trop difficile.*

*Quant à moi je pense être en état de bien remplir encore une mission de quatre ans.*

*Cependant je suis d'opinion qu'il n'est pas bon que les dirigeants restent une génération. A un certain moment il faut laisser la place aux jeunes.*

*Par conséquent j'ai voulu donner un exemple.*

*A ma prise de fonction en 1980 la caisse était presque vide et les obligations financières étaient peu satisfaisantes. Le Comité-Directeur n'avait seulement qu'un résumé des recettes et des dépenses.*

*Bilans, comptes de profits et pertes, budgets et contrôle des budgets ainsi que l'établissement des rapports financiers entre chaque réunion du Comité-Directeur sont maintenant normaux.*



Une crises financière a été surmontée par l'intermédiaire d'une relation personnelle avec pour résultat des injections financières d'un total de fls.33.000.

La secrétaire du bureau est payée par le ministère des sports hollandais.

L'augmentation automatique des cotisations, la demande des inscriptions et contributions obligatoires pour l'organisation des championnats et droits d'homologation des résultats des tournois donnent ensemble la possibilité de joindre les <sup>deux</sup> bouts modestement.

Tout pourrait se réaliser grâce à votre collaboration en acceptant les propositions financières.

Notre progrès est continu, mais hélas n'a pas encore pris un grand essor.

Je suis convaincu que vous mêmes vous voulez prendre part à la réalisation de nos buts. Mais c'est possible seulement avec la collaboration de vous tous, aux commissions et sections etc.

Avec enthousiasme, élan et des idées pour le futur.

De nouvelles impulsions seront de rigueur pour nous aider.

En jetant un regard sur plus de 50 ans d'activités damistes comme dirigeant je vous remercie vivement pour votre aide et votre amitié.

Je vous souhaite à tous le bien possible et très spécialement à la Fédération Mondiale.

M.IVENS se vit remettre par le Président une plaquette-souvenir du Championnat du Monde de Paramaribo en remerciement de son action et de son travail au sein du Comité Directeur depuis de longues années.

#### c) Election du coordinateur Continental Américain

M.VLIJTER est sortant et ne se représente pas. Le Président le remercia pour son travail au cours de ces huit années passées au service de la FMJD et lui accorda la parole.

M.VLIJTER dit quelques mots pour annoncer son retrait et, après avoir souhaité réussite et plein succès à la Fédération Mondiale, il quitta le Comité Directeur et l'Assemblée Générale.

Ensuite, compte tenu du fait que l'idée de la cooptation des coordinateurs Continentaux avait été adoptée par l'Assemblée Générale quelques instants auparavant, les fédérations américaines et africaines proposèrent que ce ne soit pas le Président ou le Secrétaire de leurs confédérations respectives qui soit coopté mais un membre élu par sa Confédération, avec la possibilité de changement tous les 2 ans ou même lorsque le choix de la Confédération a été modifié.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité, M.LEITOE fut coopté pour l'Amérique.

#### IX. NOUVELLES AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

La Yougoslavie a confirmé sa réaffiliation de 1986 en payant régulièrement son affiliation à la FMJD. Toutefois, il faut savoir que cette fédération n'existe pas officiellement et que ce sont 3 clubs qui s'arrangent pour que cela soit possible. Il leur faudrait la création d'autres ligues pour que la fédération nationale puisse être reconnue par les Autorités yougoslaves.

Il en est de même pour plusieurs pays d'Afrique avec qui la FMJD a des contacts (CONGO, BENIN, notamment), leurs autorités de tutelle exigent au moins l'existence

de trois Ligues régionales avant la création de toute fédération nationale.

10

Il n'y a pas eu d'autre réaffiliation.

Par contre la FMJD a eu le plaisir d'accueillir en son sein la Fédération de CURACAO en 1987. Le Comité Directeur lui souhaita la bienvenue et formula des vœux de développement rapide.

En dépit des contacts avec le BENIN, le CONGO, le SALVADOR, aucune autre affiliation n'est intervenue, à notre grand désappointement; Toutefois, des éléments sur place tentent de créer les Ligues nécessaires et nous savons qu'il y règne une certaine activité damique qui nous laisse bien augurer de l'avenir.

En outre, récemment, des contacts ont été renoués avec l'"Association Zaïroise du Jeu de Dames, avec des joueurs du Cameroun, tous convaincus de la nécessité de tenter la création d'une fédération nationale.

Un autre espoir vient de naître avec l'établissement d'un contact avec l'Uruguay dont certains damistes sont en relation avec le Président brésilien R.FERRERA.

Quant à la RDA (Allemagne de l'Est), rien de bien nouveau, si ce n'est une augmentation du nombre des joueurs.

La FMJD, tout en regrettant la lenteur de la mise sur pied de ces structures damiques, maintiendra aussi longtemps qu'elle le pourra ces liens fragiles qui entretiennent l'espoir. M. CISSOKO annonça un projet de structure de fédération au TOGO.

#### **X. SUSPENSIONS**

Deux fédérations sont en retard de cotisation vis-à-vis de la FMJD depuis plus de 2 ans. Il s'agit d'HAITI et de la GAMBIE.

Le Comité Directeur s'est vu dans l'obligation de proposer la suspension de ces deux fédérations pour deux ans, tout en comprenant les raisons des difficultés qu'elles ont dû rencontrer.

Il fut signalé que le SENEGAL interviendrait auprès de la GAMBIE, lors de la rencontre amicale entre ces deux fédérations, afin que cette fédération se mette en règle et demanda que la suspension soit levée dès que la cotisation en retard sera payée.

La Confédération Panaméricaine s'engage à prendre contact avec HAITI à ce sujet.

Aucune radiation ne fut proposée.

#### **XI. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration, tel qu'il a été conçu, ne fonctionne pas. Outre le fait que certains de ses membres non élus par l'Assemblée Générale puissent y prendre des décisions, la FMJD a été dans l'impossibilité de provoquer la réunion du Conseil d'Administration, cette année, pour des raisons financières essentiellement et a dû se résoudre à consulter ses membres par correspondance. Le résultat a été désastreux. Mis à part les réactions de MM. SCHOTANUS ET W. VAN BEEK, les autres membres n'ont pas répondu. La FMJD n'incrima personne sachant très bien qu'un travail par correspondance est difficile et peu enthousiasmant. L'ordre du jour de cette consultation comportait l'approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration de Groningen, les rapports du Président, du Secrétaire général, du Directeur des tournois, du rapport financier, ceux des délégués à la propagande, des Commissions et des Sections et leur approbation, leur avis sur les propositions émises pour l'Assemblée Générale, l'élection des divers responsables des Commissions et des Sections, leur avis sur l'action future de la FMJD et ses lignes directrices.

Bien que les coordinateurs Continentaux, les délégués à la propagande, les responsables des Commissions et des Sections étaient tenus de fournir un rapport sur leur activité, le Bureau ne reçut que celui de la Section du Jeu par Correspondance, de la Commission Technique et de la SPI (dont son règlement interne).

Les membres du Conseil d'Administration avaient été conviés à retourner leurs réponses pour le 1er octobre. Seuls, MM. SCHOTANUS et W. VAN BEEK le firent.

En outre, aucune candidature ne fut proposée pour les Commissions et Sections.

Il a donc été impossible de constituer un Procès-verbal de cette consultation par correspondance, les réponses ayant été insignifiantes.

Le Comité Directeur a envisagé une restructuration complète du Conseil d'Adminis-



tration devant sa carence complète et, par conséquent, une modification des Statuts de la FMJD et une réélection pour 1990.

## **XII. FIXATION DE LA COTISATION FEDERALE 1989 ET 1990**

La cotisation fédérale fut fixée à 3220 HFL pour les PAYS-BAS et l'U.R.S.S., à 430 HFL pour les nouvelles fédérations et à 570 HFL pour toutes les autres fédérations, par l'application automatique de l'augmentation de 10% tous les deux ans.

Il fut convenu également d'augmenter les droits d'inscription de 10%. Par contre, les droits d'homologation et le prix des documents de la FMJD sont restés inchangés.

IL fut également adopté l'idée que les droits d'inscription devaient être payés au moment de l'inscription et que celles-ci ne seront plus prises en compte dans le cas contraire, sauf dans le cas où les inscriptions seront accompagnées d'une reconnaissance de dette à acquitter au plus tard à l'ouverture de la compétition.

L'idée du paiement net fut également adoptée en payant automatiquement les 20% de frais de banque immédiatement.

## **XIII. ETUDE DES PROPOSITIONS DES FEDERATIONS**

### **a) Propositions de la Fédération Italienne:**

L'ordre du jour comportait les propositions de la Fédération Italienne portant sur la cadence de jeu et la trop longue durée des compétitions. Cette proposition avait été faite pour Groningen mais n'avait pu être présentée en temps voulu à l'époque.

La Fédération italienne considère que pour développer le jeu de dames, il est nécessaire de multiplier les tournois à une cadence plus rapide que celle qui est utilisée actuellement.

La cadence actuelle fait durer excessivement certaines compétitions, ce qui empêche certains joueurs d'y participer (manque de congé, par exemple). Cela augmente également les frais d'hébergement d'où les difficultés d'organiser certaines compétitions de la Fédération Mondiale.

Elle considère également que les règlements tels qu'ils sont actuellement tendent à favoriser les joueurs les plus forts et qu'ils ont donc une faible valeur promotionnelle.

La FID souhaite donc réduire la durée des compétitions par divers moyens: deux parties par jour, utilisation plus massive du Système Suisse, diminution du temps de réflexion, modification occasionnelle de la réglementation actuelle en vigueur chaque fois que cela est nécessaire dans l'intérêt de l'organisation.

Il fut convenu que si l'on adopte entièrement ces vues, il faudrait accepter dans le classement volmac et dans le calcul des normes pour l'attribution des titres les résultats dans les tournois qui se sont déroulés à une cadence semi-rapide, où la notation obligatoire et où il peut donc être difficile de prouver les irrégularités éventuelles.

Il fut convenu d'accorder, quand cela s'avère nécessaire, de faire deux parties par jour mais en alternance avec des journées comprenant une seule ronde, ainsi que l'utilisation plus massive du système Suisse notamment dans les compétitions réservées aux jeunes et certaines compétitions par équipes, mais aussi d'apporter quelques modifications à la réglementation en vigueur, avec l'accord du Comité Directeur.

Compte tenu du fait qu'il est indéniable que la proposition italienne faciliterait l'organisation de tournois de propagande sur des week-ends et de compétitions ayant des durées beaucoup moins longues, le Comité Directeur a élaboré une annexe relative au jeu à cadence semi-rapide, l'une suivant le système italien (c'est-à-dire sans notation, avec un délai de temps fixe attribué à chaque joueur puis, passé ce délai, des coups à effectuer selon une cadence rapide imposée avec vérification par chronomètre) qui furent repris dans la suite des propositions du Comité Directeur et un autre système qui oblige également la notation mais avec une cadence de jeu deux fois plus rapide que la normale.

Il fut convenu de favoriser ces cadences dans les tournois régionaux ou de propagande.

Concernant le système suisse, une disquette d'ordinateur devrait sortir prochainement en France permettant de tout un chacun de l'utiliser facilement dans l'orga-



nisation de leurs tournois.

Enfin, la FID regrette la trop forte participation néerlandaise et soviétique dans les compétitions internationales de la FMJD, préférant organiser des épreuves comme le Premier Trophée des Nations et le Tournoi International de Mori.

#### b) Propositions de la Fédération Soviétique:

La Fédération Soviétique proposait de modifier l'article 7 de l'annexe XVI relative au Championnat du Monde Seniors et le Comité Directeur avait émis un avis défavorable.

La Fédération soviétique fut d'accord de rester sur le nombre de participants fixé à 20 et un nombre égal de participants par Zone.

Quant à la proposition qui fut faite de réduire le nombre de participants de la Zone III (Europe) à cause de la faiblesse de ses représentants, cette question fut reportée en l'absence des fédérations européennes concernées à l'Assemblée et estimant qu'il était difficile d'en discuter maintenant.

Concernant la notion de "Super-dame", la Fédération Soviétique n'a fourni aucun complément d'information.

Concernant la modification éventuelle de l'article 5.6.7. de l'annexe X relative aux titres internationaux, le Comité Directeur avait émis un avis défavorable afin de ne pas réduire le nombre de normes requis pour obtenir un titre international féminin car le but de la réglementation était d'augmenter le nombre de tournois internationaux féminins en incitant les fédérations concernées à en organiser davantage plutôt que d'augmenter facilement le nombre de titrés.

Cette proposition ne fut pas acceptée.

Concernant l'article 3 de l'Annexe XII et la proposition de remplacer la FRANCE par la POLOGNE pour les fédérations qui ont droit à deux joueuses, celle-ci fut adoptée à l'unanimité.

Concernant la proposition de modification de l'article 1 de l'annexe XIV relative au Championnat du monde des jeunes et l'avis neutre du Comité Directeur, elle fut adoptée à la majorité, la Catégorie Junior étant une classe d'âge et non de force, le meilleur dans sa catégorie d'âge a le droit de disputer le titre de meilleur junior quelle que soit sa force.

Concernant la proposition de la modification de la sélection pour le championnat du monde sur 64 cases afin qu'elle soit la même que celle du jeu sur 100 cases, elle fut rejetée car il n'y a pratiquement que deux pays (Brésil et Urss) qui y jouent plus quelques joueurs isolés au sein de leurs fédérations et qu'il ne pouvait y avoir par conséquent aucune sélection continentale.

Concernant l'article 6 de l'annexe XV et la proposition que le champion du monde soit compris dans les participants du Championnat de son Continent, la FMJD a estimé que c'était une affaire interne à sa fédération propre.

Concernant l'article 3 de l'annexe XIV et le souhait que le champion du monde cadets soit admis d'office à participer au championnat du monde juniors, le Comité Directeur avait estimé que c'était une affaire interne à sa propre fédération d'autant plus que, certaines années, ces deux compétitions pourraient se dérouler en même temps. Cette proposition fut donc rejetée.

#### c) Propositions de la Fédération Néerlandaise:

La KNDB avait émis une proposition visant à la création d'un droit d'appel contre les décisions prises par le Comité Directeur au cours de ses réunions. Le Comité Directeur avait émis un avis défavorable, estimant qu'il revenait simplement à l'Assemblée Générale de former éventuellement une Commission d'Appel ou de discuter ces problèmes lors de l'approbation des rapports moral et financier.

Il fut discuté notamment le cas de l'annulation du championnat du monde au Brésil décision prise par le Comité Directeur, sans qu'aucun recours ne soit possible.

Il fut convenu qu'un droit d'appel devait être possible, que la prochaine restructuration du Conseil d'Administration devait en tenir compte.

Il fut également demandé à la KNDB de préciser davantage sa position sur le droit d'appel et la mise en place, avec toutes ses modalités, d'une Commission d'appel de ce genre.



Concernant la proposition que l'anglais soit la langue officielle de la FMJD, il est indéniable que cette langue sert de moyen de communication et de discussion entre les joueurs, entre les dirigeants et avec les dirigeants de plusieurs fédérations.

Cependant, près de la moitié des fédérations affiliées à la FMJD sont francophones (neuf), d'autres contacts se font correctement en français avec le COSTA-RICA, la POLOGNE, l'ITALIE et l'URSS et, en outre, les contacts actuels sont essentiellement francophones (Salvador, Cameroun, Congo, Zaïre, Benin et, peut-être bientôt le TOGO).

Le Comité Directeur, pourtant conscient des problèmes de communication et de langues entre les diverses fédérations qui la composent, correspond en anglais avec les contacts occasionnels lorsque c'est nécessaire et avec les fédérations anglophones (USA, CANADA, GAMBIE), a fait traduire l'Annexe I relative aux règles du jeu en anglais, mais aussi en différentes langues (espagnol, portugais, allemand). En outre, il est précisé que l'Assemblée Générale doit se tenir en trois langues (français, anglais, russe) à l'aide de traducteurs et d'interprètes. Le Comité Directeur a recherché, sans succès jusqu'à présent, de faire traduire entièrement le Règlement Intérieur en anglais, alors que cela est possible en portugais ou en espagnol et il lança un appel aux fédérations pour que celles-ci trouvent les personnes susceptibles de l'aider dans cette tâche.

Enfin, le Bureau compte désormais traduire les lettres adressées à toutes les Fédérations, les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur et les Procès-verbaux des Assemblées générales sous la forme d'un résumé.

L'Assemblée Générale accepta que l'anglais soit la seconde langue officielle de la FMJD.

#### XIV. ETUDE DES PROPOSITIONS DU COMITE DIRECTEUR ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Les rectificatifs présentés pour le règlement intérieur de la FMJD et Annexes et qui ne sont pas des modifications, mais plutôt des améliorations orthographiques ou grammaticales ont été adoptées.

##### a) Propositions visant le Règlement Intérieur

L'article V (page 20/2): le paragraphe à ajouter a été adopté à l'unanimité.

Article III (page 20/1): Le texte présenté fut modifié en remplaçant "nouvelle nationalité" par "nouvelle fédération". Cette fédération doit fournir simplement une attestation de résidence depuis plus d'un an (au lieu de deux), ainsi que l'accord de son ancienne fédération attestant qu'il a bien changé.

LA 2<sup>o</sup> ligne est modifiée comme suit: pour un joueur qui change de résidence et adopte une nouvelle fédération.

La première séance fut clôturée à ce point de l'Ordre du jour. La deuxième journée de travail commença à 9H15.

Article XX (page 20/6): adopté à l'unanimité.

Article XXVIII. (page 20/8): Déjà adopté par l'Assemblée Générale avec l'idée de la cooptation des coordinateurs, le deuxième paragraphe étant modifié en conséquence après les amendements adoptés précédemment.

Article XXVIII. (page 20/8): Le numéro d'ordre des vice-présidents a déjà été adopté à la majorité lors du point prévu pour la réélection des membres du CD.

##### b) Propositions visant le Règlement Financier:

Article III (page 30/2): Devant le non-paiement de la plupart des fédérations de la cotisation annuelle malgré également les rappels de la date limite fixée au 31 mars de chaque année, le Comité Directeur s'est vu contraint d'appliquer les 10% supplémentaires. En outre, les fédérations pouvaient aussi établir une reconnaissance de dette (comme la TCHECOSLOVAQUIE). Aucune autre fédération en retard n'a réagi pour éviter l'application du règlement.

Cette augmentation de 10% en cas de retard de paiement et s'il n'y a pas eu de reconnaissance de dette a été maintenue à l'unanimité.

Article VI (page 30/3): la proposition fut adoptée en ajoutant au dernier paragraphe: si aucune reconnaissance de dette n'a été remise à la FMJD.

